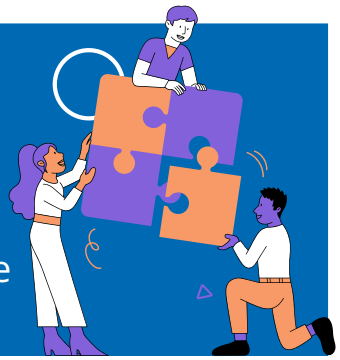
DIX PRINCIPES

POUR UNE COUVERTURE MÉDIATIQUE ÉTHIQUE DE LA VIOLENCE SEXUELLE À L'ENCONTRE DES ENFANTS

1 Se fonder sur les droits de l'enfant

Les enfants sont-ils présentés comme ayant des droits qui doivent être protégés dans toute couverture médiatique ?



2 Présenter les violences sexuelles à l'encontre des enfants comme un problème systémique

Votre article ou reportage, souligne-t-il que les violences sexuelles sur enfants constituent un problème structurel et une atteinte aux droits humains, et non un simple fait isolé ?

3 Connaitre le cadre juridique et déontologique

Connaissez-vous les cadres juridiques et politiques nationaux et internationaux qui protègent les droits des enfants ?

Voir la Convention de Lanzarote

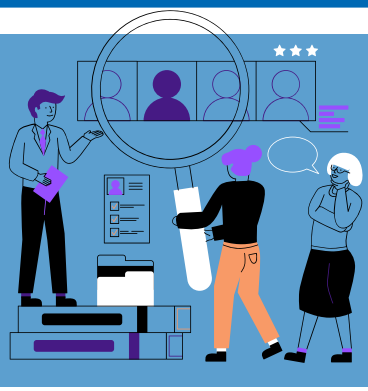
4 Ne jamais sous-entendre des relations réciproques ou consenties par un enfant

Avez-vous évité toute formulation pouvant laisser entendre que l'enfant aurait une part de responsabilité ?

Les enfants n'ayant pas atteint l'age legal ne peuvent pas consentir a des activites seuxelles avec des adultes. Même lorsqu'un enfant ayant dépassé cet âge semble donner son consentement, les relations sexuelles peuvent néanmoins être considérées comme un délit dans certains contextes

5 Proteger l'anonymat de la victime

L'identité de chaque victime ou survivant·e est-elle pleinement protégée, sans publication d'informations, d'images ou de descriptions permettant de l'identifier, même si ces détails figurent dans des documents officiels ?



www.coe.int/children

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

DIX PRINCIPES

POUR UNE COUVERTURE MÉDIATIQUE ÉTHIQUE DE LA VIOLENCE SEXUELLE À L'ENCONTRE DES ENFANTS

6 Éviter la victimisation secondaire, la culpabilisation des victimes et le sensationnalisme

Tous les aspects de votre travail sont-ils conçus pour éviter de heurter les victimes ou survivant·es, de leur faire honte, de les discriminer ou de leur porter davantage préjudice ?



7 Employer des termes inclusifs et appropriés

Votre travail intègre-t-il une perspective de genre et intersectionnelle, qui rend visibles les inégalités éventuelles et le cumul de facteurs de vulnérabilité ?

Voir « Lignes directrices terminologiques pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle et les abus sexuels »

8 Adopter une approche tenant compte des traumatismes :

Abordez-vous ce sujet en comprenant la manière dont un traumatisme peut influer sur les réactions, les révélations et le comportement des victimes ou survivant·es ?

9 Partager des ressources spécialisées pour les personnes en recherche d'aide

Avez-vous indiqué, lorsque ces informations sont disponibles, les coordonnées du numéro national d'aide à l'enfance et d'autres services officiels de soutien, ou des informations sur les moyens de trouver de l'aide ou de signaler des violences ?

10 Suivre une formation spécialisée

Avez-vous suivi une formation spécialisée sur les droits de l'enfant afin de comprendre pleinement l'exploitation et les abus sexuels sur enfants ?

Voir la formation HELP du Conseil de l'Europe



www.coe.int/children

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE